

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 11.028

L'An deux Mille Onze, le 18 février à 17 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 11 février 2011

DATE D’AFFICHAGE

Le 11 février 2011

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. GIRAUD, M. SIMONNET, Mme PELTIER, M. BESSON, Mme LECOMTE, M. FILOCHE, Mme WILLMANN, Mme CIRAUD-LANOUE, adjoints,

M. CAU, M. COASSIN, Mme DESCHANP, Mme DUMAS, Mme FAUQUET-MOLL, M. GUIARD, M. LABIA, Mme MAIRE, M. MEGLIO, M. MERLE, M. PATRUX, M. PAVON, M. PRUDENCIO, M. REVOLAT, Mme ROY, Mme SERRE, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES : Mme BARRAUD DUCHERON représentée par M. SIMONNET
M. DENIS représenté par M. PRUDENCIO
Mme DOUMECQ représentée par Mme PELTIER
M. LAPOUGE représenté par M. GUIARD
Mme LEFEBVRE représentée par Mme FAUQUET-MOLL
M. SERVIT représenté par Mme CIRAUD-LANOUE

ETAIENT ABSENTS-EXCUSES : Mme DAUZIDOU, M. CHABASSE

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 25
Nombre de votants : 31

Mme FAUQUET-MOLL a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : Installation de désinfection par ultraviolet au captage d'eau potable de Chauvignac –
Demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau Adour-Garonne et du Syndicat
Départemental d'eau potable de Charente-Maritime

RAPPORTEUR : M. GIRAUD

VOTE : UNANIMITE

La Ville de Royan et les communes qu'elle dessert sont alimentées en eau potable par plusieurs sites de production. En période estivale l'une des productions majeures est constituée par la ressource de Chauvignac.

Les variations qualitatives de cet équipement remettent régulièrement en cause sa mise en service. Des pointes de turbidité sont mises en évidence depuis plusieurs années et nécessiteront, à terme, la création d'une unité lourde et coûteuse d'ultrafiltration. Les analyses effectuées pendant la saison 2010 font également apparaître des risques de contamination des eaux issues de cette production.

La création sur ce site d'une installation de désinfection compatible avec la future unité de filtration est possible. Il s'agit de la mise en place d'une unité de désinfection par ultraviolet dont l'objectif est l'inactivation des micro-organismes pathogènes, et notamment les parasites cryptosporidium et giardia. Les débits à traiter sont, selon les cas, de 480 m³ ou de 850 m³ par heure. L'unité peut être installée directement sur la conduite au plus près du captage.

Le coût total de l'opération peut être estimé comme suit :

- Maîtrise d'œuvre	50 000 €H.T.
- Réalisation d'un local technique	50 000 €H.T.
- Fourniture et installation d'un réacteur ultraviolet	100 000 €H.T.
- Travaux de raccordement au réseau de l'installation ultraviolet et modification de l'installation existante	200 000 €H.T.
	=====
Total	400 000 €H.T.

Pour réaliser cette opération, il est proposé à l'Assemblée Délibérante de solliciter l'aide financière de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et du Syndicat Départemental d'Eau Potable de Charente-Maritime sera sollicitée dans le cadre des conventions de vente d'eau en gros.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- APRES en avoir délibéré,

DECIDE

- de solliciter une aide financière au taux le plus élevé auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et du Syndicat Départemental d'Eau Potable de Charente-Maritime pour la construction d'une installation de désinfection par ultraviolet sur la production d'eau potable de Chauvignac.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 23 février 2011

Pour le Député-Maire,
Le Premier Adjoint
Bernard GIRAUD